

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Michel GREMAUX
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 12 AVRIL 2017</i>	

Personnes excusées/absentes :

- ETREPIGNEY : M. Didier PEREZ ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE (excusé) – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
- FRAISANS : M. Sébastien HENGY (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
- ORCHAMPS : M. Christian RICHARD (excusé) – Donne POUVOIR à M. Régis CHOPIN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à Mme Jessica RAMEL ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET (excusée) – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 12 AVRIL 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h12 et a été levée à 22h54.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Il fait l'appel et déclare que le quorum est atteint.

## **1. AFFAIRES GENERALES**

### *a. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2017 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (3 ABSTENTIONS), et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- nomme Michel GREMAUX comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 mars 2017.

*Voté à l'unanimité*

### *b. Adhésion à l'ASCOMADE – Désignation de représentants*

#### Adhésion à l'ASCOMADE

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, et pour le domaine « assainissement / Eaux pluviales » ;
- autorise le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier ;
- approuve l'inscription des crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2017 et suivants.

*Voté à la majorité*

#### Désignation de représentants

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT ;
- désigne Monsieur Grégoire DURANT en tant que délégué titulaire et Monsieur Eric MONTIGNON en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Jura Nord à l'ASCOMADE.

*Voté à l'unanimité*

### *c. Recomposition de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la recomposition de la CLECT et désigne les personnes ci-dessus comme membres de la CLECT.**

*Voté à l'unanimité*

## **2. POLITIQUE INTERCOMMUNALE**

### *a. Requalification du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : demande de subvention (DETR)*

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le Département subventionne ?

Monsieur le Président précise que le Département a proposé de participer un peu plus au coût de fonctionnement.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'APS ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent ;**
- **autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter l'aide financière de la DETR 2018 et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

*Voté à l'unanimité*

*b. TEPCV – Accompagnement à la mise en place d'appels à projets « Coins Natures dans les écoles »*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **valide la proposition d'accompagnement des écoles de Dammartin-Marpain, Dampierre, Fraisans et Ougney par la Communauté de Communes pour la mise en place de leur coin nature ;**
- **approuve les termes de la convention, jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*c. Projet d'unité de méthanisation de Gendrey – Prise de participation dans le capital de la société AGRO ENERGIE DES COLLINES*

Avant tout débat, Monsieur Jérôme FASSET, Président, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire, conseillers intéressés, quittent la salle sans prendre part à la délibération.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, conseiller communautaire et maire de la commune de Rans, ne prend pas part au vote.

**A la majorité absolue (2 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte l'acquisition de 33 actions détenues par Monsieur Denis COURTOIS dans la société AGRO ENERGIES DES COLLINES, pour un prix unitaire de 5 euros, soit un prix global de 165 euros ;**
- **accepte l'acquisition de 17 actions détenues par Monsieur David AUBERT, dans la société AGRO ENERGIES DES COLLINES, pour un prix unitaire de 5 euros, soit un prix global de 85 euros ;**
- **autorise Monsieur MONTIGNON Eric, 1<sup>er</sup> Vice-président à signer les ordres de mouvements ainsi que les formulaires de cession ;**
- **autorise le paiement du prix de cession à hauteur de 165 euros pour Monsieur Denis COURTOIS ;**
- **autorise le paiement du prix de cession à hauteur de 85 euros pour Monsieur David AUBERT ;**
- **autorise le règlement des frais d'enregistrement au centre des impôts – pôle enregistrement, pour chacune des cessions, soit 25 euros par cession.**

*Voté à la majorité*

*d. Projet d'unité de méthanisation de Gendrey – Droit à souscription de la Communauté de Communes Jura Nord dans les augmentations de capital de la société AGRO ENERGIE DES COLLINES*

Avant tout débat, Monsieur Gérome FASSET, Président, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire, conseillers intéressés, quittent la salle sans prendre part à la délibération.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, conseiller communautaire et maire de la commune de Rans, ne prend pas part au vote.

**A la majorité absolue (2 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte de souscrire à l'augmentation de capital de la société AGRO ENERGIE DES COLLINES, à hauteur de 1 350 actions d'une valeur nominale de 5 €, soit un montant global de 6 750 €, si elle est décidée par l'assemblée générale du 28 avril 2017 ;**
- **autorise Monsieur Eric MONTIGNON, 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer les documents nécessaires à la souscription et au virement des sommes et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à la majorité*

*e. Projet d'unité de méthanisation de Gendrey – Convention d'avance en compte courant d'associés*

Avant tout débat, Monsieur Gérome FASSET, Président, et Monsieur Ludovic DUVERNOIS, conseiller communautaire, conseillers intéressés, quittent la salle sans prendre part à la délibération.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, conseiller communautaire et maire de la commune de Rans, ne prend pas part au vote.

**A la majorité absolue (4 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte de mettre en place une convention d'apport en compte courant d'associés ;**
- **accepte de verser une somme de TROIS MILLE Euros ;**
- **autorise Monsieur Eric MONTIGNON, 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer la convention d'apport en compte courant d'associés et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le versement d'une somme de TROIS MILLE Euros à titre d'avance en compte courant d'associés à la société AGRO ENERGIE DES COLLINES.**

*Voté à la majorité*

*f. Pôle éducatif à Gendrey*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.**

### **3. ECONOMIE**

*a. Extension ZAE Dampierre : modification indemnité*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Afin de permettre la réalisation de l'extension de la ZAE à Dampierre et dans un 1<sup>er</sup> temps l'installation d'une nouvelle entreprise « L'Univers de l'emballage », **à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **vu l'avis des domaines, approuve l'acquisition foncière tirée des parcelles ZC 13, 14, 16 de M. & Mme Bernard Prost au prix de 5€/m<sup>2</sup>, pour une surface totale de 37 429 m<sup>2</sup>, et l'indemnité liée de l'agriculteur exploitant, Monsieur Patrice Prost, au prix de 20 000€, ainsi que l'acquisition foncière tirée de la parcelle ZC 15 de l'Association Foncière.**

- autorise Monsieur le Président à ordonner et signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer les modifications parcellaires cadastrales des parcelles M. et Mme Bernard PROST et de l'Association Foncière ;
- désigne pour tout acte notarié afférent, l'office notarial d'Orchamps et Me Catherine Bailly de l'office notarial Racle Colin et associés.

*Voté à l'unanimité*

*b. Haut débit : validation de la liste des communes inscrites sur la convention et du choix de la montée en débit ou de la FTTH*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Développement Très Haut Débit – Clé de répartition entre les communes et Jura Nord pour la FTTH

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, pour la FTTH, sur la clé de répartition entre les communes et Jura Nord comme suit :**

- 2/3 de 360 € pour les communes,
- 1/3 de 360 € pour Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*

Développement Très Haut Débit – Communes éligibles pour la phase 1 – Annule et remplace la délibération n° DCC2016 11 124

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- valide la liste des communes éligibles pour la phase 1 ainsi que les montants relatifs à la Communauté de Communes Jura Nord, soit un montant total de 127 763 € (tranche 1 + tranche 2 + tranche 3). La liste des communes éligibles et les montants sont en annexe de la présente délibération ;
- valide la liste des communes éligibles après la tranche 3 de la phase 1 ainsi que les montants relatifs à la Communauté de Communes Jura Nord, soit un montant total de 52 643 €. La liste des communes éligibles et les montants sont en annexe de la présente délibération ;
- accepte que Monsieur le Président engage les dépenses relatives à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

#### **4. FINANCES**

*a. Compte de gestion 2016 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les 7 nouveaux délégués communautaires ne prennent pas part au vote.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

*Voté à l'unanimité*

*b. Compte de gestion 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les 7 nouveaux délégués communautaires ne prennent pas part au vote.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du budget annexe « SPANC » dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

*c. Compte administratif 2016 – BUDGET PRINCIPAL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les 7 nouveaux délégués communautaires ne prennent pas part au vote.

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :**

- **à l'unanimité, le Conseil Communautaire élit Monsieur Eric MONTIGNON comme Président de séance ;**
- **Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2016 du BUDGET PRINCIPAL, lequel peut se résumer de la manière ci-après.**

*Voté à l'unanimité*

Ø BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES			
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
011-Charges à caractère général	1 039 611,73 €	0,00 €	70-Produits des services	1 408 790,21 €	0,00 €
012-Charges de personnel	2 468 868,79 €	0,00 €	73-Impôts et taxes	2 682 793,40 €	0,00 €
14-Atténuation de produits	245 135,04 €	0,00 €	74-Dotations Participations	1 001 019,43 €	0,00 €
65-Autres charges de gestion courante	1 232 857,98 €	0,00 €	75-Autres produits de gestions courantes	38 686,94 €	0,00 €
66-Charges financières	38 813,85 €	0,00 €	76-Produits financiers	0,79 €	0,00 €
67-Charges exceptionnelles	9 134,94 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	20 760,17 €	0,00 €
042Opérations d'ordre	161 960,17 €	0,00 €	013-Atténuations de charges	110 987,05 €	0,00 €
<b>TOTAL I</b>	<b>5 196 382,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>5 317 004,78 €</b>	<b>0,00 €</b>

FONCTIONNEMENT

RESULTAT REALISE 2016	120 622,28 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2015	1 059 021,91 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2016	0,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2016</b>	<b>1 179 644,19 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES		RECETTES			
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017
<b>Hors Opérations :</b>			-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves			10 - Dotations, fonds divers et réserves	105 538,56 €	398 700,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	106 806,56 €				
20 - Immobilisations incorporelles	29 764,30 €	373 796,00 €	13 - Subventions d'investissement	31 243,02 €	1 157 615,50 €
204 - Subventions d'équipement versées	52 299,89 €	43 596,04 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	175 031,02 €	176 579,49 €			
23 - Immobilisations en cours	32 062,39 €	1 893,65 €			
<b>Pour le compte de tiers :</b>			<b>Pour le compte de tiers</b>		
FORGES - Site des Forges	0,00 €		FORGES - Site des Forges		
458105- ZERO PHYTO	16 470,00 €		458205- ZERO PHYTO	3 294,00 €	
<b>Par Opération :</b>					
E De Musiq - Espace danse	10 450,98 €	1 089 549,02 €			
GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE		40 000,00 €			
PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION	3 260,60 €	14 100,00 €			
POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH	12 235,20 €				
POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY		534 784,00 €			
GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	18 074,91 €	216 525,09 €			
CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY	1 680,00 €	12 160,00 €			
040Opérations d'ordre	53 966,79 €		040Opérations d'ordre	161 960,17 €	
041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre		
<b>TOTAL</b>	<b>512 102,64 €</b>	<b>2 502 983,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>302 035,75 €</b>	<b>2 556 315,50 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2016 -210 066,89 €  
 REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2015 111 009,35 €  
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2016 53 332,21 €

**BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2016**

**-45 725,33 €**



*d. Compte administratif 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les 7 nouveaux délégués communautaires ne prennent pas part au vote.

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :**

- **à l'unanimité, le Conseil Communautaire élit Monsieur Eric MONTIGNON comme Président de séance ;**
- **Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2016 du BUDGET ANNEXE SPANC, lequel peut se résumer de la manière ci-après.**

*Voté à l'unanimité*

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016
011 - Charges à caractère général	17 203,83 €	0,00 €	70 - Vente p.d. prestation de services	39 666,11 €
012 - Charges de personnel	28 146,74 €	0,00 €	74 - Subvention d'exploitation	5 290,00 €
66 - Charges financières		0,00 €	77 - Produits exceptionnels	37,56 €
67 - Charges exceptionnelles	96,00 €	0,00 €		
042 Opérations d'ordre	471,49 €	0,00 €	042 Opérations d'ordre	
<b>TOTAL I</b>	<b>45 918,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>44 993,67 €</b>

RESULTAT REALISE 2016 (Total I - Total II)  
 REPRISE RESULTAT 2015  
 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2016

-924,39 €  
 -10 062,10 €  
**-10 986,49 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Réalisé 2016	Reporté 2017	Désignation	Réalisé 2016
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 452,40 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 182,04 €	0,00 €	20 - Immobilisations incorp	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisation corp	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisation en cours	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	10 - fonds et réserves	0,00 €
040 Opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre	471,49 €
041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>4 634,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>471,49 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2016  
 REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2015  
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2016

-4 162,95 €  
 16 408,74 €  
 0,00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2016

**12 245,79 €**

e. Affectation des résultats 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal comme suit :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

<i>Résultat CA 2016</i>	
Fonctionnement :	1 179 644,19 €
Investissement :	-99 057,54 €
Solde des RAR / INV :	53 332,21 €
<i>Proposition Inscription / BP 2017</i>	
INVESTISSEMENT : 001D	99 057,54 €
INVESTISSEMENT : 1068R	45 725,33 €
FONCTIONNEMENT : 002R	1 133 918,86 €

Voté à l'unanimité

f. Affectation des résultats 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du Budget Annexe « SPANC » comme suit :

➤ **BUDGET SPANC**

<i>Résultat CA 2016</i>	
Fonctionnement :	-10 986,49 €
Investissement :	12 245,79 €
Solde des RAR / INV :	0,00 €
<i>Proposition Inscription / BP 2017</i>	
INVESTISSEMENT : 001R	12 245,79 €
FONCTIONNEMENT : 002D	10 986,49 €

Voté à l'unanimité

*g. Budget Primitif 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2017 comme ci-après.**

*Voté à la majorité*

Ø BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
	011 - Charges à caractère général	1 522 747,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 133 918,86 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 329 285,00 €	013 - Atténuations de charges	135 800,00 €
	014 - Atténuations de produits	323 850,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 721,53 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	964 200,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	971 212,35 €	73 - Impôts et taxes	3 229 330,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 472,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 459 017,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	656 497,98 €	75 - Autres produits de gestion courante	36 100,00 €
	66 - Charges financières	66 580,00 €	77 - Produits exceptionnels	1 200,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	15 200,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 054 565,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 054 565,86 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES			RECETTES			
Désignation	BP 2017	RAR 2016	Désignation	BP 2017	RAR 2016	RAR 2016
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	99 057,54 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	12 721,53 €	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	971 212,35 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €	0,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 900,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 472,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 900,00 €	373 796,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	442 260,33 €	398 700,00 €	398 700,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	69 520,00 €	43 596,04 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	950 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	413 405,00 €	176 579,49 €	13 - Subventions d'investissement	170 662,50 €	155 629,00 €	155 629,00 €
23 - Immobilisations en cours	73 100,00 €	1 893,65 €	458205 - Etude zéro phyto			
458105 - Etude zéro phyto			E De Musiq - Espace danse	73 063,00 €	485 449,00 €	485 449,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	10 000,00 €	0,00 €	POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	16 277,50 €	66 537,50 €	66 537,50 €
E De Musiq - Espace danse	0,00 €	1 089 549,02 €	GYMN2 - Gymnase restructuration	121 026,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
FORGES - Site des Forges	0,00 €	0,00 €	CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE	0,00 €	40 000,00 €				
PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION	0,00 €	14 100,00 €				
POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH	0,00 €	0,00 €				
POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	100 000,00 €	0,00 €				
POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	0,00 €	534 784,00 €				
GYMN2 - Gymnase restructuration	1 694 281,82 €	216 525,09 €				
CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY	0,00 €	12 160,00 €				
GENDAMP - Gendarmerie Dampierre	21 420,00 €	0,00 €				
PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOT	180 000,00 €	0,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>2 954 305,89 €</b>	<b>2 502 983,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 900 973,68 €</b>	<b>2 556 315,50 €</b>	

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

5 457 289,18 €

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

5 457 289,18 €

*h. Budget Annexe SPANC 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe SPANC de l'exercice 2017 comme ci-après.**

*Voté à l'unanimité*

Ø BUDGET SPANC

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		10 986,49 €	70 - Ventes prestat° de services, marchandises	43 121,00 €
011 - Charges à caractère général		23 210,00 €	74 - Subventions d'exploitation	23 158,98 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		29 150,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		2 433,49 €		
67 - Charges exceptionnelles		500,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>66 279,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 279,98 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2017	RAR 2016	Désignation	BP 2017	RAR 2016
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 245,79 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	22 300,00 €	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 433,49 €	0,00 €
				10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 665,00 €	0,00 €
				13 - Subventions d'investissement	14 600,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 944,28 €</b>	<b>0,00 €</b>

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

22 300,00 €

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

32 944,28 €



*i. Budget Annexe ORDURES MENAGERES 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe ORDURES MENAGERES de l'exercice 2017 comme ci-après.**

*Voté à l'unanimité*

Ø BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
	011 - Charges à caractère général	851 892,60 €	70 - Ventes prestat° de services, marchandises	886 772,60 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	33 380,00 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		
	66 - Charges financières	500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>886 772,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>886 772,60 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
			13 - Subventions d'investissement	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

0,00 €

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

0,00 €

*j. Budget Annexe ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE de l'exercice 2017 comme ci-après.**

*Voté à l'unanimité*

Ø BUDGET ZAC LES PERRIERES A  
DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
	011 - Charges à caractère général	553 299,95 €	70 - Ventes prestat° de services, marchandises	558 299,95 €
	66 - Charges financières	5 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>558 299,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>558 299,95 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2017	Désignation	BP 2017
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
			13 - Subventions d'investissement	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

0,00 €

TOTAL BP 2017 (+RAR 16)

0,00 €

k. Attribution des subventions aux associations et organismes pour l'année 2017

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget primitif 2017 de la Communauté de Communes Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*

*l. Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation, de taxes foncières et de cotisation foncière sur les entreprises*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- décide d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation, des taxes foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises de la Communauté de Communes Jura Nord pour les 7 nouvelles communes (Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Offlanges et Thervay) comme suit :
  - taxe d'habitation : 10 années,
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 10 années,
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10 années,
  - cotisation foncière des entreprises : 10 années.
- charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Voté à l'unanimité*

*m. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants au titre de l'exercice 2017 :**

RESSOURCES FISCALES	Base d'imposition prévisionnelles 2017	Taux de référence 2016	Proposition de variation	Taux 2017	Produit 2017
Taxe habitation	12 020 000	9,42%	5%	9,89%	1 188 778 €
Foncier bâti	8 374 000	9,49%	5%	9,96%	834 050 €
Foncier non bâti	708 300	18,49%	5%	19,41%	137 481 €
<b>Produit fiscal TH et Foncière attendu 2017</b>					<b>2 160 309 €</b>

RESSOURCES FISCALES	Base d'imposition prévisionnelles 2017	Taux de référence 2016	Proposition de variation	Taux 2017	Produit 2017
CFE	1 464 000	26,53%	5,00%	27,86%	407 870 €

*Voté à la majorité*

*n. Subvention à l'EMAJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention entre La Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.**

*Voté à l'unanimité*

*o. Subvention à la Mutualité Française du Jura : signature d'un avenant à la convention pour la gestion du RAM pour les années 2017 et 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur ledit avenant,**
- **accepte les termes de cet avenant,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

**5. AFFAIRES SCOLAIRES**

*a. Proposition d'un forfait journalier de 3 heures pour les ATSEM qui partent en classe délocalisée*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et conformément à l'avis favorable de la Commission « Affaires scolaires », le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la rémunération de 3 heures supplémentaires par jour pour les ATSEM qui partent en séjour scolaire.**

*Voté à l'unanimité*

**Pour rappel, le prochain Conseil Communautaire est le MERCREDI 21 JUIN 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de Gendrey.**

Le Président lève la séance à 22h54.

Michel GREMAUX,  
Commune de PLUMONT

*Validé le 07/06/2017*

Le Président,  
Gérôme FASSENET

